



Demande de renseignements

Par **Lakaza**, le **28/11/2020 à 13:38**

Bonjour je reviens vers vous pour que vous puissiez me montrer la marche à suivre : arriver en France en 2017 sans visa à l'âge de 25 ans pour rejoindre ma mère et ma sœur (de nationalité française). Depuis 2017 je fais de bénévolat 4 fois par semaine à Emmaüs. En 2019 j'ai demandé un titre de séjour vpf qui a été un refus.mais là je viens d'avoir un enfant avec ma petite amie qui a un titre de séjour étudiante valable jusqu'en 2022. Pensez vous que je puisse avoir une chance de régularisation si oui me montrer la marche à suivre. Toutes les réponses sont les bienvenues rnMerci

Par **amajuris**, le **28/11/2020 à 13:54**

bonjour,rnrnavoir un enfant avec une personne étrangère en séjour régulier, n'est pas un motif de délivrance d'une carte VPF.rnrnla carte VPF est possible pour les :rnrn- époux de françaisrnrn- étranger pacsé (avec un(e) français (e)rnrn- parent d'enfant françaisrnrn- époux d'un étranger ayant un titre de séjournrnrn- jeune majeur entré par regroupement familialrnrn- jeune étranger entré mineurrnrn- vous êtes titulaire d'une rente d'un accident du travail en francernrn- étranger malade.rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **28/11/2020 à 17:47**

BonjourrnrnSi vous vous mariez, vous pourriez initier une demande en tant qu'époux d'un étranger ayant un titre de séjour.